

RÉSULTATS PAR MRC

Données sur le territoire en zone agricole par région administrative,
par MRC et par territoire équivalent (TÉ) au 31 mars 2023

	Nombre de municipalités avec zone agricole décrétée	Superficie de la zone agricole ¹ (ha)	Superficie du territoire municipalisé des MRC (ha)	Superficie totale des MRC ² (ha)	% du territoire des MRC en zone agricole	Inclusion depuis la révision ³ (ha)	Exclusion depuis la révision ³ (ha)
01 Bas-Saint-Laurent	110	643 427	1 412 241	2 218 554	29	3 580	2 667
MRC Kamouraska ⁴	17	78 000	148 490	224 273	35	19	120
MRC La Matanie	9	51 975	163 730	331 542	16	520	220
MRC La Matapédia ⁴	18	109 445	192 741	535 462	20	193	228
MRC La Mitis	16	88 461	113 078	228 296	39	11	120
MRC Les Basques	11	60 147	101 473	111 356	54	728	51
MRC Rimouski-Neigette	8	53 944	174 610	269 341	20	205	116
MRC Rivière-du-Loup	13	78 679	128 211	128 211	61	10	1 492
MRC Témiscouata	18	122 776	389 909	389 909	31	1 895	319
Municipalité(s) hors MRC	—	—	—	164	—	—	—
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	46	399 778	1 135 390	9 676 655	4	7 722	2 802
MRC Lac-Saint-Jean-Est	14	99 638	165 822	277 596	36	1 541	800
MRC Le Domaine-du-Roy	9	72 546	277 439	1 748 965	4	1 338	285
MRC Le Fjord-du-Saguenay	10	60 170	347 942	3 941 954	2	727	683
MRC Maria-Chapdelaine ⁴	12	122 733	230 557	3 593 092	3	4 056	455
Saguenay (V)	1	44 691	113 630	113 630	39	59	579
Municipalité(s) hors MRC	—	—	—	1 418	—	—	—
03 Capitale-Nationale	46	221 316	795 236	1 867 188	12	414	1 490
MRC Charlevoix	5	33 929	129 495	372 156	9	54	96
MRC Charlevoix-Est	7	19 716	123 275	228 310	9	144	342
MRC La Côte-de-Beaupré	8	23 730	64 393	487 169	5	0	313
MRC La Jacques-Cartier	2	6 206	149 063	317 197	2	133	126
MRC L'Île-d'Orléans	6	18 521	19 458	19 458	95	1	0
MRC Portneuf	16	106 846	254 809	387 996	28	59	453
Québec (TÉ)	2	12 369	54 738	54 738	23	22	160
Municipalité(s) hors MRC	—	—	4	162	—	—	—

	Nombre de municipalités avec zone agricole décrétée	Superficie de la zone agricole ¹ (ha)	Superficie du territoire municipalisé des MRC (ha)	Superficie totale des MRC ² (ha)	% du territoire des MRC en zone agricole	Inclusion depuis la révision ³ (ha)	Exclusion depuis la révision ³ (ha)
04 Mauricie	38	241 968	3 225 584	3 562 689	7	399	775
MRC Les Chenaux	10	84 400	87 124	87 124	97	7	101
MRC Maskinongé	17	83 292	238 407	238 407	35	27	167
MRC Mékinac	8	47 511	183 746	516 714	9	112	106
La Tuque (TÉ)	1	5 082	2 613 686	2 613 686	0,2	247	330
Shawinigan (V)	1	10 429	73 725	73 725	14	5	9
Trois-Rivières (V)	1	11 255	28 897	28 897	39	–	62
Municipalité(s) hors MRC	–	–	–	4 136	–	–	–
05 Estrie	118	887 721	1 248 196	1 248 254	71	2 550	2 586
MRC Brome-Missisquoi	21	132 771	165 124	165 124	80	584	406
MRC Coaticook	12	116 685	133 898	133 898	87	3	125
MRC La Haute-Yamaska	8	49 475	63 545	63 545	78	198	460
MRC Le Granit	20	145 109	273 125	273 125	53	1 092	251
MRC Le Haut-Saint-François	14	180 190	227 119	227 119	79	248	386
MRC Les Sources	7	63 595	78 554	78 554	81	7	103
MRC Le Val-Saint-François	18	116 478	139 768	139 826	83	–	126
MRC Memphrémagog	17	70 059	131 685	131 685	53	327	515
Sherbrooke (V)	1	13 359	35 378	35 378	38	90	214
06 Montréal	3	2 046	49 704	49 813	4	54	51
Montréal (TÉ)	3	2 046	49 704	49 813	4	54	51
07 Outaouais	55	316 060	1 236 677	3 060 571	10	843	977
MRC La Vallée-de-la-Gatineau	15	71 360	323 832	1 223 125	6	193	155
MRC Les Collines-de-l'Outaouais	6	62 236	191 347	191 347	33	45	219
MRC Papineau	20	74 775	301 844	301 844	25	168	270
MRC Pontiac	13	94 379	385 441	1 290 550	7	393	331
Gatineau (V)	1	13 309	34 213	34 213	39	45	1
Municipalité(s) hors MRC	–	–	–	19 492	–	–	–

	Nombre de municipalités avec zone agricole décrétée	Superficie de la zone agricole ¹ (ha)	Superficie du territoire municipalisé des MRC (ha)	Superficie totale des MRC ² (ha)	% du territoire des MRC en zone agricole	Inclusion depuis la révision ³ (ha)	Exclusion depuis la révision ³ (ha)
08 Abitibi-Témiscamingue	58	634 693	3 942 688	5 755 095	11	2 653	2 414
MRC Abitibi ⁴	16	195 938	505 613	762 591	26	654	1 954
MRC Abitibi-Ouest ⁴	20	205 791	285 463	332 333	62	10	25
MRC La Vallée-de-l'Or	5	38 209	2 000 430	2 423 824	2	12	215
MRC Témiscamingue	16	126 653	554 077	1 636 566	8	1 782	140
Rouyn-Noranda (V)	1	68 101	597 105	597 105	11	195	80
Municipalité(s) hors MRC	—	—	—	2 676	—	—	—
09 Côte-Nord	11	27 985	2 598 504	26 636 136	0,1	3 551	99
MRC Caniapiscau ⁵	—	—	48 763	6 582 634	—	—	—
MRC La Haute-Côte-Nord ⁴	6	17 552	193 204	1 137 590	2	2 976	84
MRC Le Golfe-du-Saint-Laurent	—	—	545 456	5 814 561	—	—	—
MRC Manicouagan	3	7 649	169 518	3 468 178	0,2	357	14
MRC Minganie	—	—	1 355 003	6 589 083	—	—	—
MRC Sept-Rivières	2	2 784	286 560	3 011 887	0,1	219	—
Municipalité(s) hors MRC ⁵	—	—	—	32 203	—	—	—
10 Nord-du-Québec	1	23 218	...(6)	71 998 978	—	176	—
Jamésie (TÉ)	1	23 218	...(6)	22 136 660	—	176	—
Municipalité(s) hors MRC ⁵	—	—	...(6)	49 862 318	—	—	—
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	24	86 193	748 602	2 027 268	4	1 846	1 642
MRC Avignon	9	31 466	168 099	344 320	9	65	575
MRC Bonaventure	11	36 668	132 164	438 498	8	379	72
MRC La Côte-de-Gaspé	—	495	152 494	408 856	0,1	246	75
MRC La Haute-Gaspésie	2	8 872	150 014	505 260	2	397	282
MRC Le Rocher-Percé	2	8 475	127 094	307 414	3	534	630
Les Îles-de-la-Madeleine (TÉ)	—	217	18 737	18 737	1,2	225	9
Municipalité(s) hors MRC	—	—	—	4 183	—	—	—

	Nombre de municipalités avec zone agricole décrétée	Superficie de la zone agricole ¹ (ha)	Superficie du territoire municipalisé des MRC (ha)	Superficie totale des MRC ² (ha)	% du territoire des MRC en zone agricole	Inclusion depuis la révision ³ (ha)	Exclusion depuis la révision ³ (ha)
12 Chaudière-Appalaches	134	1 001 587	1 507 461	1 507 463	66	3 401	4 791
MRC Beauce-Centre	10	78 308	83 987	83 987	93	13	539
MRC Beauce-Sartigan	16	122 882	195 321	195 321	63	34	643
MRC Bellechasse	20	145 994	175 407	175 407	83	209	446
MRC La Nouvelle-Beauce	11	86 363	90 493	90 493	95	16	460
MRC Les Appalaches	19	141 785	191 206	191 206	74	149	190
MRC Les Etchemins	13	96 516	180 632	180 632	53	213	815
MRC L'Islet	13	85 988	209 850	209 850	41	1 066	207
MRC Lotbinière	18	163 432	166 405	166 405	98	85	336
MRC Montmagny	13	48 047	169 432	169 434	28	1 529	138
Lévis (V)	1	32 271	44 727	44 727	72	88	1 018
13 Laval	1	7 123	24 613	24 613	29	112	89
Laval (V)	1	7 123	24 613	24 613	29	112	89
14 Lanaudière	46	206 125	592 850	1 233 535	17	439	701
MRC D'Autray	14	73 347	123 291	123 291	59	81	192
MRC Joliette	10	33 111	41 706	41 828	79	16	118
MRC L'Assomption	4	19 250	25 524	25 524	75	5	124
MRC Les Moulins	2	14 322	26 096	26 096	55	33	110
MRC Matawinie	7	21 707	305 447	945 254	2	60	110
MRC Montcalm	9	44 388	70 785	70 785	63	243	47
Municipalité(s) hors MRC	–	–	–	757	–	–	–
15 Laurentides	41	194 832	1 118 272	2 058 990	9	380	1 184
MRC Antoine-Labelle	14	60 983	551 868	1 483 945	4	60	761
MRC Argenteuil	6	43 226	123 114	123 121	35	117	121
MRC Deux-Montagnes	5	16 058	23 191	23 191	69	14	100
MRC La Rivière-du-Nord	4	6 438	44 753	44 753	14	23	36
MRC Les Laurentides	8	15 182	238 597	238 597	6	20	38
MRC Les Pays-d'en-Haut	–	101	67 665	67 665	0,1	101	–
MRC Thérèse-De Blainville	3	10 606	20 771	20 771	51	–	50
Mirabel (V)	1	42 238	48 313	48 313	87	45	78
Municipalité(s) hors MRC	–	–	–	8 633	–	–	–

	Nombre de municipalités avec zone agricole décrétée	Superficie de la zone agricole ¹ (ha)	Superficie du territoire municipalisé des MRC (ha)	Superficie totale des MRC ² (ha)	% du territoire des MRC en zone agricole	Inclusion depuis la révision ³ (ha)	Exclusion depuis la révision ³ (ha)
16 Montérégie	138	770 740	876 567	882 569	87	254	1 554
MRC Acton	8	56 526	57 907	57 907	98	3	123
MRC Beauharnois-Salaberry	7	37 067	46 870	46 878	79	73	134
MRC La Vallée-du-Richelieu	13	50 754	58 689	58 689	86	3	137
MRC Le Haut-Richelieu	14	84 964	93 564	93 564	91	29	64
MRC Le Haut-Saint-Laurent	12	108 024	115 697	115 697	93	45	28
MRC Les Jardins-de-Napierville	11	77 941	80 234	80 234	97	–	99
MRC Les Maskoutains	17	125 714	130 293	130 293	96	–	363
MRC Marguerite-D'Youville	6	27 922	34 760	34 760	80	–	74
MRC Pierre-De Saurel	11	54 163	59 464	59 464	91	2	17
MRC Roussillon	10	27 008	37 220	37 506	72	64	34
MRC Rouville	8	46 450	48 238	48 238	96	10	43
MRC Vaudreuil-Soulanges	17	65 069	85 441	85 441	76	10	388
Longueuil (TÉ)	4	9 140	28 191	28 191	32	15	49
Municipalité(s) hors MRC	–	–	–	5 708	–	–	–
17 Centre-du-Québec	79	645 356	691 503	692 137	93	516	1 264
MRC Arthabaska	22	172 644	188 665	188 665	92	28	269
MRC Bécancour	12	108 607	114 247	114 247	95	253	363
MRC Drummond	18	142 984	159 914	159 914	89	177	153
MRC L'Érable	11	123 654	128 738	128 738	96	24	251
MRC Nicolet-Yamaska	16	97 466	99 938	99 938	98	34	248
Municipalité(s) hors MRC	–	–	–	635	–	–	–
ENSEMBLE DU QUÉBEC	949	6 310 169	21 204 088	134 500 509	4,7	28 892	25 104

Note : La superficie totale des MRC exclut le réseau hydrique.

1. La superficie de la zone agricole tient compte des territoires retenus en zone agricole par décret du gouvernement et des superficies incluses ou exclues par décision de la Commission qui ont fait l'objet d'un avis au Bureau de la publicité des droits et qui ont donc pris effet. Ainsi, une inclusion ou une exclusion autorisée au cours de l'année ou antérieurement ne sera pas prise en compte tant qu'elle n'aura pas fait l'objet d'un tel avis.
2. Superficie totale des MRC, englobant les municipalités locales, les territoires non organisés et les territoires autochtones.
3. Superficies incluses ou exclues par décision depuis l'entrée en vigueur du décret de zone agricole révisée pour chacune des MRC ou des communautés et ayant fait l'objet d'un avis au Bureau de la publicité des droits. La révision des limites de la zone agricole s'est déroulée entre 1987 et 1992.
4. MRC comportant un territoire non organisé avec une zone agricole, dont la superficie est incluse dans la colonne « Superficie de la zone agricole au 31 mars 2023 ».
5. MRC ou territoire équivalent situés au nord du 50^e parallèle, non assujettis à la LPTAA.
6. La superficie du territoire municipalisé de la région 10 Nord-du-Québec a été omise de façon qu'un pourcentage du territoire municipalisé des MRC en zone agricole soit plus représentatif de la réalité.

ABITIBI (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	1	0	0	2,0	0,0	0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	5	4	80	13,7	13,7	99,8
Morcellements de ferme	0	0	0	–	–	–
Autres ¹	0	0	0	–	–	–
Total	6	4	67	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	7	6	86
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	20	17	85
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	8		
Ordonnances	2		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

ABITIBI-OUEST (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	3	1	33	1,2	0,4	33
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	4	3	75	0,5	0,4	87
Morcellements de ferme	0	0	0	–	–	–
Autres ¹	4	3	75	–	–	–
Total	11	7	64	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	8	7	88
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	4	3	75
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	2		
Ordonnances	1		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

ACTON (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	4	2	50	2,6	2,0	77
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	2	2	100	0,1	0,1	100
Morcellements de ferme	1	0	0	–	–	–
Autres ¹	4	4	100	–	–	–
Total	11	8	73	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	22	15	68
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	0	0	0
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	1		
Ordonnances	1		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

ANTOINE-LABELLE (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	1	0	0	7,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	1	1	100	0,0	0,0	0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	1	1	100	0,1	0,1	100
Morcellements de ferme	2	1	50	–	–	–
Autres ¹	5	5	100	–	–	–
Total	10	8	80	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	6	5	83
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	6	1	17
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	1		
Ordonnances	1		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

ARGENTEUIL (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	1	1	100	0,2	0,2	100
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	1	0	0	0,1	0,0	0
Morcellements de ferme	3	1	33	–	–	–
Autres ¹	8	4	50	–	–	–
Total	13	6	46	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	4	2	50
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	13	9	69
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	3		
Ordonnances	1		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érabièrre.

2. Avec infraction.

ARTHABASKA (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	10	8	80	33,9	21,2	63
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	18	15	83	44,4	42,7	96
Morcellements de ferme	5	3	60	–	–	–
Autres ¹	24	18	75	–	–	–
Total	57	44	77	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	52	37	71
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	11	5	45
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	5		
Ordonnances	1		
Procédures judiciaires	1		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

AVIGNON (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	1	1	100	0,7	0,7	100
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	3	2	67	2,7	1,5	57
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	1	1	100	0,2	0,2	100
Morcellements de ferme	1	1	100	–	–	–
Autres ¹	4	3	75	–	–	–
Total	10	8	80	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	1	1	100
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	1	1	100
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	2		
Ordonnances	1		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

BEAUCE-CENTRE (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	2	2	100	11,6	11,6	100
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	6	5	83	1,0	0,9	91
Morcellements de ferme	5	3	60	–	–	–
Autres ¹	5	3	60	–	–	–
Total	18	13	72			

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	15	10	67
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	8	2	25
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0		
Ordonnances	1		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

BEAUCE-SARTIGAN (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	1	1	100	21,4	21,4	100
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	7	3	43	42,9	35,8	83
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	19	16	84	3,8	2,8	75
Morcellements de ferme	6	2	33	–	–	–
Autres ¹	13	9	69	–	–	–
Total	46	31	67	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	30	19	63
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	17	6	35
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	1		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	1		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

BEAUHARNOIS-SALABERRY (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	5	2	40	1,9	0,9	48
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	4	4	100	10,8	10,7	99,7
Morcellements de ferme	2	2	100	–	–	–
Autres ¹	4	4	100	–	–	–
Total	15	12	80	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	37	30	81
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	7	1	14
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

BÉCANCOUR (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	1	0	0	4,4	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	11	6	55	127,5	116,1	91
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	12	11	92	19,7	19,5	99
Morcellements de ferme	1	0	0	–	–	–
Autres ¹	8	7	88	–	–	–
Total	33	24	73	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	37	30	81
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	5	2	40
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0		
Ordonnances	1		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

BELLECHASSE (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	2	0	0	1,6	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	9	5	56	10,7	8,0	75
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	18	17	94	3,5	2,9	81
Morcellements de ferme	6	2	33	–	–	–
Autres ¹	17	16	94	–	–	–
Total	52	40	77	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	53	41	77
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	10	4	40
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	2		
Ordonnances	1		
Procédures judiciaires	2		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

BONAVENTURE (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	1	1	100	0,1	0,1	100
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	4	3	75	0,3	0,2	68
Morcellements de ferme	1	0	0	–	–	–
Autres ¹	3	1	33	–	–	–
Total	9	5	56	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	2	1	50
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	0	0	0
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	1		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	2		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

BROME-MISSISQUOI (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	22	13	59	58,2	46,0	79
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	8	5	63	2,8	1,3	46
Morcellements de ferme	4	1	25	–	–	–
Autres ¹	9	6	67	–	–	–
Total	43	25	58	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	70	47	67
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	11	10	91
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	7		
Ordonnances	3		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

CHARLEVOIX (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	6	5	83	2,6	2,3	87
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	4	3	75	2,0	1,7	85
Morcellements de ferme	1	0	0	–	–	–
Autres ¹	11	10	91	–	–	–
Total	22	18	82	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	11	8	73
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	9	2	22
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0		
Ordonnances	1		
Procédures judiciaires	1		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

CHARLEVOIX-EST (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	0	0	0	0,0	0,0	0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	2	0	0	0,1	0,0	0
Morcellements de ferme	1	1	100	–	–	–
Autres ¹	0	0	0	–	–	–
Total	3	1	33	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	12	6	50
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	2	0	0
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	1		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

COATICOOK (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	2	0	0	7,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	5	4	80	44,8	41,9	93
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	2	2	100	11,1	11,1	100
Morcellements de ferme	1	1	100	–	–	–
Autres ¹	4	3	75	–	–	–
Total	14	10	71	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	32	25	78
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	5	4	80
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	1		
Ordonnances	1		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

D'AUTRAY (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	1	1	100	0,3	0,3	100
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	3	3	100	2,2	2,2	100
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	4	3	75	1,6	1,5	92
Morcellements de ferme	2	1	50	–	–	–
Autres ¹	8	5	63	–	–	–
Total	18	13	72	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	43	39	91
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	4	0	0
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	2		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

DEUX-MONTAGNES (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	1	1	100	147,9	5,0	3
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	2	2	100	22,0	8,5	39
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	0	0	0	0,0	0,0	0
Morcellements de ferme	0	0	0	–	–	–
Autres ¹	3	2	67	–	–	–
Total	6	5	83	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	7	5	71
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	7	5	71
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	3		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

DRUMMOND (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	1	1	100	18,3	13,3	73
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	10	9	90	67,0	61,2	91
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	13	9	69	19,4	13,4	69
Morcellements de ferme	4	2	50	–	–	–
Autres ¹	13	10	77	–	–	–
Total	41	31	76	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	92	75	82
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	20	6	30
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	6		
Ordonnances	2		
Procédures judiciaires	1		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

GATINEAU (VILLE)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	3	2	67	2,9	2,4	83
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	0	0	0	0,0	0,0	0
Morcellements de ferme	0	0	0	–	–	–
Autres ¹	1	0	0	–	–	–
Total	4	2	50	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	6	4	67
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	0	0	0
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	2		
Ordonnances	1		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES (M)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	0	0	0	0,0	0,0	0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	0	0	0	0,0	0,0	0
Morcellements de ferme	0	0	0	–	–	–
Autres ¹	0	0	0	–	–	–
Total	0	0	0	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	1	1	100
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	0	0	0
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

JOLIETTE (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	1	0	0	33,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	2	1	50	3,1	3,0	97
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	6	5	83	2,4	1,4	56
Morcellements de ferme	2	2	100	–	–	–
Autres ¹	7	4	57	–	–	–
Total	18	12	67	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	21	15	71
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	12	7	58
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	2		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

KAMOURASKA (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	2	1	50	3,9	3,6	91
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	6	3	50	1,8	0,9	51
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	5	3	60	4,5	0,2	4
Morcellements de ferme	6	6	100	–	–	–
Autres ¹	7	6	86	–	–	–
Total	26	19	73	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	21	15	71
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	5	2	40
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	3		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	1		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	2	2	100	4,9	4,9	100
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	2	1	50	0,3	0,2	59
Morcellements de ferme	2	1	50	–	–	–
Autres ¹	3	2	67	–	–	–
Total	9	6	67	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	5	5	100
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	7	2	29
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	2		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LA HAUTE-CÔTE-NORD (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	1	1	100	182,7	182,7	100
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	5	3	60	9,1	8,1	90
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	0	0	0	0,0	0,0	0
Morcellements de ferme	0	0	0	–	–	–
Autres ¹	2	2	100	–	–	–
Total	8	6	75	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	2	2	100
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	1	0	0
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	1		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LA HAUTE-GASPÉSIE (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	1	0	0	0,4	0,0	0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	0	0	0	0,0	0,0	0
Morcellements de ferme	0	0	0	–	–	–
Autres ¹	0	0	0	–	–	–
Total	1	0	0	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	0	0	0
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	0	0	0
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LA HAUTE-YAMASKA (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	2	1	50	2,3	1,3	58
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	2	2	100	5,8	3,0	52
Morcellements de ferme	5	4	80	–	–	–
Autres ¹	2	1	50	–	–	–
Total	11	8	73	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	32	23	72
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	9	6	67
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	1		
Ordonnances	2		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LA JACQUES-CARTIER (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	0	0	0	0,0	0,0	0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	0	0	0	0,0	0,0	0
Morcellements de ferme	0	0	0	–	–	–
Autres ¹	0	0	0	–	–	–
Total	0	0	0	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	2	2	100
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	0	0	0
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LA MATANIE (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	0	0	0	0,0	0,0	0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	6	1	17	10,7	0,3	3
Morcellements de ferme	6	1	17	–	–	–
Autres ¹	7	4	57	–	–	–
Total	19	6	32	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	20	16	80
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	3	1	33
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	1		
Ordonnances	3		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LA MATAPÉDIA (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	4	3	75	17,0	16,8	99
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	8	7	88	6,1	6,0	98
Morcellements de ferme	8	6	75	–	–	–
Autres ¹	5	4	80	–	–	–
Total	25	20	80	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	13	12	92
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	1	1	100
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	1		
Ordonnances	1		
Procédures judiciaires	1		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LA MITIS (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	4	2	50	35,3	34,7	98
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	6	2	33	3,4	0,6	19
Morcellements de ferme	2	2	100	–	–	–
Autres ¹	5	4	80	–	–	–
Total	17	10	59	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	12	12	100
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	3	3	100
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	1		
Ordonnances	1		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LA NOUVELLE-BEAUCE (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	1	1	100	5,2	3,4	65
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	4	3	75	18,9	2,7	14
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	11	9	82	27,5	16,3	59
Morcellements de ferme	2	2	100	–	–	–
Autres ¹	24	17	71	–	–	–
Total	42	32	76	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	24	19	79
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	5	1	20
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0		
Ordonnances	1		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LA RIVIÈRE-DU-NORD (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	6	6	100	0,9	0,9	100
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	0	0	0	0,0	0,0	0
Morcellements de ferme	0	0	0	–	–	–
Autres ¹	1	1	100	–	–	–
Total	7	7	100	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	7	6	86
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	2	2	100
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	1		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	1		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LA TUQUE (TÉ)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	0	0	0	0,0	0,0	0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	0	0	0	0,0	0,0	0
Morcellements de ferme	0	0	0	–	–	–
Autres ¹	0	0	0	–	–	–
Total	0	0	0	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	1	1	100
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	0	0	0
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	11	7	64	14,2	10,8	76
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	2	2	100	0,5	0,5	100
Morcellements de ferme	0	0	0	–	–	–
Autres ¹	6	3	50	–	–	–
Total	19	12	63	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	12	8	67
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	17	9	53
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	2		
Ordonnances	2		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LA VALLÉE-DE-L'OR (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	1	0	0	12,5	0,0	0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	2	2	100	0,6	0,6	100
Morcellements de ferme	1	1	100	–	–	–
Autres ¹	2	1	50	–	–	–
Total	6	4	67	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	4	2	50
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	0	0	0
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	1	0	0	0,9	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	3	3	100	38,2	38,2	100
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	4	3	75	1,8	1,7	97
Morcellements de ferme	1	1	100	–	–	–
Autres ¹	9	5	56	–	–	–
Total	18	12	67	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	15	12	80
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	18	9	50
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	3		
Ordonnances	3		
Procédures judiciaires	1		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LAC-SAINT-JEAN-EST (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	5	3	60	9,8	5,3	54
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	5	4	80	3,9	2,1	54
Morcellements de ferme	5	5	100	–	–	–
Autres ¹	11	9	82	–	–	–
Total	26	21	81	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	25	17	68
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	4	3	75
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	2		
Ordonnances	2		
Procédures judiciaires	1		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

L'ASSOMPTION (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	1	1	100	0,6	0,6	100
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	2	2	100	0,2	0,2	100
Morcellements de ferme	1	0	0	–	–	–
Autres ¹	0	0	0	–	–	–
Total	4	3	75	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	19	15	79
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	7	6	86
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	1		
Ordonnances	1		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LAVAL (VILLE)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	1	0	0	0,4	0,0	0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	2	1	50	7,1	0,004	0,1
Morcellements de ferme	0	0	0	–	–	–
Autres ¹	3	1	33	–	–	–
Total	6	2	33	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	12	11	92
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	27	24	89
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	2		
Ordonnances	2		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LE DOMAINE-DU-ROY (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	1	1	100	232,0	232,0	100
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	8	6	75	7,1	4,3	61
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	8	7	88	1,4	1,4	97
Morcellements de ferme	1	1	100	–	–	–
Autres ¹	6	5	83	–	–	–
Total	24	20	83	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	32	24	75
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	6	3	50
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	2		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LE FJORD-DU-SAGUENAY (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	1	1	100	40,0	40,0	100
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	0	0	0	0,0	0,0	0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	3	3	100	0,4	0,4	100
Morcellements de ferme	2	2	100	–	–	–
Autres ¹	3	2	67	–	–	–
Total	9	8	89	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	6	3	50
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	7	3	43
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	2		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LE GRANIT (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	1	0	0	0,5	0,0	0
➤ Inclusions	1	0	0	109,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	10	8	80	27,3	26,7	98
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	15	13	87	51,4	48,9	95
Morcellements de ferme	5	3	60	–	–	–
Autres ¹	15	11	73	–	–	–
Total	47	35	74	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	15	13	87
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	7	7	100
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LE HAUT-RICHELIEU (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	21	17	81	27,6	25,6	93
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	9	8	89	1,8	1,5	83
Morcellements de ferme	2	2	100	–	–	–
Autres ¹	9	8	89	–	–	–
Total	41	35	85	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	72	62	86
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	14	6	43
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	3		
Ordonnances	1		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LE HAUT-SAINT-FRANÇOIS (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	4	4	100	30,9	15,4	50
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	9	9	100	17,1	17,1	99,9
Morcellements de ferme	1	1	100	–	–	–
Autres ¹	16	13	81	–	–	–
Total	30	27	90	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	29	20	69
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	16	11	69
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	2		
Ordonnances	1		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LE HAUT-SAINT-LAURENT (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	3	3	100	18,5	8,0	43
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	3	2	67	1,6	0,2	15
Morcellements de ferme	4	2	50	–	–	–
Autres ¹	5	5	100	–	–	–
Total	15	12	80	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	37	23	62
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	2	1	50
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0		
Ordonnances	1		
Procédures judiciaires	1		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LE ROCHER-PERCÉ (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	0	0	0	0,0	0,0	0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	1	1	100	0,1	0,1	100
Morcellements de ferme	0	0	0	–	–	–
Autres ¹	0	0	0	–	–	–
Total	1	1	100	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	0	0	0
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	0	0	0
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LE VAL-SAINT-FRANÇOIS (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	6	3	50	24,6	2,1	8
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	3	3	100	0,2	0,2	100
Morcellements de ferme	7	2	29	–	–	–
Autres ¹	17	11	65	–	–	–
Total	33	19	58	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	24	19	79
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	7	5	71
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	5		
Ordonnances	1		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

L'ÉRABLE (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	1	1	100	12,6	1,0	8
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	14	11	79	8,9	3,2	36
Morcellements de ferme	5	5	100	–	–	–
Autres ¹	19	17	89	–	–	–
Total	39	34	87	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	29	17	59
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	1	0	0
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	1		
Ordonnances	1		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LES APPALACHES (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	5	4	80	23,2	22,7	98
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	7	4	57	7,7	6,8	88
Morcellements de ferme	1	1	100	–	–	–
Autres ¹	9	8	89	–	–	–
Total	22	17	77	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	31	22	71
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	2	2	100
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	1		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LES BASQUES (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	1	1	100	0,6	0,6	100
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	1	0	0	0,4	0,0	0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	5	3	60	5,8	5,3	92
Morcellements de ferme	2	1	50	–	–	–
Autres ¹	6	4	67	–	–	–
Total	15	9	60	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	8	7	88
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	3	2	67
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	1		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LES CHENAUX (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	7	5	71	52,1	51,5	99
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	16	16	100	13,0	11,6	90
Morcellements de ferme	7	5	71	–	–	–
Autres ¹	16	10	63	–	–	–
Total	46	36	78	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	20	14	70
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	5	2	40
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	2		
Ordonnances	4		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	19	9	47	48,9	43,6	89
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	2	2	100	0,5	0,5	94
Morcellements de ferme	2	2	100	–	–	–
Autres ¹	10	8	80	–	–	–
Total	33	21	64	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	23	15	65
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	7	6	86
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	5		
Ordonnances	5		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LES ETCHEMINS (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	2	1	50	0,8	0,3	37
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	6	4	67	1,1	0,3	23
Morcellements de ferme	5	1	20	–	–	–
Autres ¹	8	5	63	–	–	–
Total	21	11	52	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	17	12	71
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	3	2	67
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	1		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LES ÎLES-DE-LA-MADELEINE (TÉ)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	2	1	50	1,4	0,8	53
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	0	0	0	0,0	0,0	0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	0	0	0	0,0	0,0	0
Morcellements de ferme	0	0	0	–	–	–
Autres ¹	0	0	0	–	–	–
Total	2	1	50	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	0	0	0
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	0	0	0
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LES JARDINS-DE-NAPIERVILLE (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	5	2	40	4,5	0,6	12
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	7	6	86	1,2	1,0	81
Morcellements de ferme	3	3	100	–	–	–
Autres ¹	7	4	57	–	–	–
Total	22	15	68	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	51	38	75
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	9	6	67
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	3		
Ordonnances	1		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LES LAURENTIDES (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	0	0	0	0,0	0,0	0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	0	0	0	0,0	0,0	0
Morcellements de ferme	0	0	0	–	–	–
Autres ¹	1	1	100	–	–	–
Total	1	1	100	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	6	6	100
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	2	2	100
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	2		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LES MASKOUTAINS (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	15	9	60	64,5	52,2	81
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	11	8	73	0,7	0,5	65
Morcellements de ferme	3	3	100	–	–	–
Autres ¹	8	7	88	–	–	–
Total	37	27	73	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	101	86	85
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	16	9	56
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	2		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	1		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LES MOULINS (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	2	1	50	0,2	0,1	56
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	3	3	100	0,7	0,7	100
Morcellements de ferme	0	0	0	–	–	–
Autres ¹	3	3	100	–	–	–
Total	8	7	88	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	8	8	100
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	8	7	88
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	2		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LES SOURCES (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	3	1	33	10,6	1,8	17
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	2	1	50	0,2	0,1	49
Morcellements de ferme	4	2	50	–	–	–
Autres ¹	5	3	60	–	–	–
Total	14	7	50	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	17	16	94
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	0	0	0
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LÉVIS (VILLE)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	3	1	33	19,5	1,3	7
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	2	2	100	7,2	7,2	100
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	4	4	100	16,0	16,0	100
Morcellements de ferme	2	0	0	–	–	–
Autres ¹	6	5	83	–	–	–
Total	17	12	71	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	19	10	53
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	5	2	40
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	5		
Ordonnances	3		
Procédures judiciaires	1		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

L'ÎLE-D'ORLÉANS (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	1	0	0	0,6	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	1	1	100	0,0	0,0	100
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	4	4	100	0,4	0,2	63
Morcellements de ferme	0	0	0	–	–	–
Autres ¹	8	3	38	–	–	–
Total	14	8	57	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	15	10	67
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	9	4	44
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	1		
Ordonnances	1		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

L'ISLET (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	2	1	50	3,5	3,0	86
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	3	3	100	0,88	0,87	98
Morcellements de ferme	2	2	100	–	–	–
Autres ¹	6	5	83	–	–	–
Total	13	11	85	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	13	10	77
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	1	0	0
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	3		
Ordonnances	1		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LONGUEUIL (TÉ)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	0	0	0	0,0	0,0	0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	0	0	0	0,0	0,0	0
Morcellements de ferme	0	0	0	–	–	–
Autres ¹	4	3	75	–	–	–
Total	4	3	75	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	3	2	67
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	4	3	75
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	2		
Ordonnances	1		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LOTBINIÈRE (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	1	1	100	2,3	2,3	100
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	17	12	71	62,0	59,2	95
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	17	16	94	70,6	70,3	99,6
Morcellements de ferme	3	1	33	–	–	–
Autres ¹	23	14	61	–	–	–
Total	61	44	72	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	49	35	71
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	17	3	18
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	4		
Ordonnances	2		
Procédures judiciaires	1		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

MANICOUAGAN (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	1	1	100	553,6	553,6	100
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	1	0	0	0,4	0,0	0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	0	0	0	0,0	0,0	0
Morcellements de ferme	2	1	50	–	–	–
Autres ¹	0	0	0	–	–	–
Total	4	2	50	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	0	0	0
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	0	0	0
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

MARGUERITE-D'YOUVILLE (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	3	1	33	1,9	0,03	1
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	2	2	100	0,02	0,02	100
Morcellements de ferme	0	0	0	–	–	–
Autres ¹	4	2	50	–	–	–
Total	9	5	56	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	25	22	88
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	12	6	50
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	2		
Ordonnances	2		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

MARIA-CHAPDELAINE (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	2	1	50	0,6	0,4	66
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	6	6	100	14,6	11,9	81
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	5	4	80	2,5	2,3	92
Morcellements de ferme	1	1	100	–	–	–
Autres ¹	5	4	80	–	–	–
Total	19	16	84	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	6	5	83
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	1	0	0
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	2		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	1		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

MASKINONGÉ (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	1	1	100	4,7	4,7	100
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	8	8	100	14,1	14,1	100
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	12	10	83	22,4	20,0	89
Morcellements de ferme	1	0	0	–	–	–
Autres ¹	8	5	63	–	–	–
Total	30	24	80	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	71	66	93
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	9	3	33
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	4		
Ordonnances	3		
Procédures judiciaires	1		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

MATAWINIE (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	0	0	0	0,0	0,0	0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	0	0	0	0,0	0,0	0
Morcellements de ferme	0	0	0	–	–	–
Autres ¹	1	0	0	–	–	–
Total	1	0	0	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	10	9	90
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	0	0	0
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

MÉKINAC (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	5	5	100	21,3	21,1	99
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	3	3	100	6,9	6,9	100
Morcellements de ferme	2	2	100	–	–	–
Autres ¹	4	3	75	–	–	–
Total	14	13	93	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	9	8	89
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	2	1	50
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	1		
Ordonnances	2		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

MEMPHRÉMAGOG (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	1	0	0	5,5	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	4	4	100	10,3	10,3	100
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	4	1	25	2,3	0,1	4
Morcellements de ferme	1	1	100	–	–	–
Autres ¹	5	4	80	–	–	–
Total	15	10	67	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	20	13	65
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	9	5	56
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	4		
Ordonnances	3		
Procédures judiciaires	2		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

MIRABEL (VILLE)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	8	6	75	73,6	61,7	84
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	0	0	0	0,0	0,0	0
Morcellements de ferme	1	0	0	–	–	–
Autres ¹	4	1	25	–	–	–
Total	13	7	54	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	44	34	77
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	10	3	30
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	2		
Ordonnances	3		
Procédures judiciaires	1		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

MONTCALM (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	1	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	6	4	67	8,1	7,6	94
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	0	0	0	0,0	0,0	0
Morcellements de ferme	2	2	100	–	–	–
Autres ¹	7	7	100	–	–	–
Total	16	13	81	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	19	15	79
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	11	6	55
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	2		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	1		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

MONTMAGNY (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	1	1	100	60,9	60,9	100
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	4	3	75	2,2	0,9	42
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	7	6	86	14,1	5,5	39
Morcellements de ferme	0	0	0	–	–	–
Autres ¹	3	3	100	–	–	–
Total	15	13	87	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	19	14	74
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	2	2	100
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0		
Ordonnances	1		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

MONTREAL (TE)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
> Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
> Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	1	1	100	0,0	0,0	100
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	2	0	0	0,9	0,0	0
Morcellements de ferme	0	0	0	–	–	–
Autres ¹	0	0	0	–	–	–
Total	3	1	33	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	8	7	88
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	1	1	100
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	2		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

NICOLET-YAMASKA (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	3	1	33	5,0	3,1	61
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	8	6	75	67,7	63,0	93
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	14	11	79	22,9	17,9	78
Morcellements de ferme	3	1	33	–	–	–
Autres ¹	10	7	70	–	–	–
Total	38	26	68	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	29	20	69
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	4	2	50
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0		
Ordonnances	1		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

PAPINEAU (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	4	4	100	9,0	8,9	99
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	6	5	83	10,0	8,8	88
Morcellements de ferme	0	0	0	–	–	–
Autres ¹	2	1	50	–	–	–
Total	12	10	83	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	21	20	95
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	13	6	46
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	2		
Ordonnances	1		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

PIERRE-DE SAUREL (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	1	0	0	2,4	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	9	5	56	97,9	96,8	99
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	5	3	60	6,4	1,2	18
Morcellements de ferme	2	1	50	–	–	–
Autres ¹	6	4	67	–	–	–
Total	23	13	57	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	34	32	94
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	5	2	40
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	2		
Ordonnances	1		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

PONTIAC (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	1	1	100	15,9	12,5	79
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	4	3	75	8,3	2,1	25
Morcellements de ferme	2	0	0	–	–	–
Autres ¹	9	7	78	–	–	–
Total	16	11	69	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	14	12	86
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	3	1	33
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	1		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

PORTNEUF (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	2	1	50	8,6	1,5	17
➤ Inclusions	1	1	100	2,2	2,2	100
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	9	8	89	27,8	20,0	72
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	27	18	67	64,8	11,4	18
Morcellements de ferme	9	5	56	–	–	–
Autres ¹	20	12	60	–	–	–
Total	68	45	66	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	25	18	72
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	17	13	76
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	3		
Ordonnances	1		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

QUÉBEC (TÉ)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	4	3	75	1,9	1,6	85
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	2	1	50	0,6	0,1	12
Morcellements de ferme	1	1	100	–	–	–
Autres ¹	2	1	50	–	–	–
Total	9	6	67	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	23	15	65
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	3	0	0
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	1		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

RIMOUSKI-NEIGETTE (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	4	4	100	10,0	10,0	100
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	3	2	67	0,9	0,5	55
Morcellements de ferme	3	3	100	–	–	–
Autres ¹	5	4	80	–	–	–
Total	15	13	87	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	12	8	67
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	2	2	100
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0		
Ordonnances	1		
Procédures judiciaires	2		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

RIVIÈRE-DU-LOUP (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	1	0	0	2,1	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	1	0	0	9,2	0,0	0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	5	3	60	25,2	3,4	13
Morcellements de ferme	4	4	100	–	–	–
Autres ¹	4	3	75	–	–	–
Total	15	10	67	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	23	17	74
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	3	2	67
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	2		
Ordonnances	2		
Procédures judiciaires	3		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

ROUSSILLON (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	1	1	100	0,4	0,4	100
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	3	3	100	8,9	8,9	100
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	4	2	50	6,3	0,3	5
Morcellements de ferme	0	0	0	–	–	–
Autres ¹	8	1	13	–	–	–
Total	16	7	44	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	29	22	76
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	8	3	38
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	2		
Ordonnances	1		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

ROUVILLE (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	4	1	25	1,0	0,1	6
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	6	6	100	4,3	4,3	100
Morcellements de ferme	3	1	33	–	–	–
Autres ¹	12	10	83	–	–	–
Total	25	18	72	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	43	33	77
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	8	2	25
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	5		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	1		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

ROUYN-NORANDA (VILLE)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	11	9	82	6,5	5,5	85
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	2	2	100	3,9	3,9	100
Morcellements de ferme	0	0	0	–	–	–
Autres ¹	1	0	0	–	–	–
Total	14	11	79	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	4	4	100
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	0	0	0
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	1		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

SAGUENAY (VILLE)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	1	0	0	32,1	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	4	3	75	2,8	0,6	23
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	10	10	100	29,6	28,4	96
Morcellements de ferme	2	1	50	–	–	–
Autres ¹	7	6	86	–	–	–
Total	24	20	83	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	10	7	70
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	8	0	0
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	1		
Ordonnances	2		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

SHAWINIGAN (VILLE)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	1	1	100	0,5	0,2	30
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	0	0	0	0,0	0,0	0
Morcellements de ferme	0	0	0	–	–	–
Autres ¹	0	0	0	–	–	–
Total	1	1	100	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	4	2	50
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	1	0	0
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

SHERBROOKE (VILLE)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	1	1	100	1,0	0,4	40
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	2	1	50	0,1	0,0	8
Morcellements de ferme	0	0	0	–	–	–
Autres ¹	3	3	100	–	–	–
Total	6	5	83	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	7	7	100
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	2	1	50
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	1		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

TÉMISCAMINGUE (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	1	0	0	5,4	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	6	3	50	15,9	11,6	73
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	9	7	78	38,9	5,9	15
Morcellements de ferme	2	1	50	–	–	–
Autres ¹	5	4	80	–	–	–
Total	23	15	65	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	13	9	69
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	4	2	50
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	1		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

TÉMISCOUATA (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	1	1	100	4,8	4,8	100
➤ Inclusions	2	2	100	130,9	130,9	100
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	5	4	80	5,8	5,3	91
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	7	6	86	6,0	0,3	5
Morcellements de ferme	3	1	33	–	–	–
Autres ¹	12	11	92	–	–	–
Total	30	25	83	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	19	16	84
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	6	5	83
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	1		
Ordonnances	2		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

THÉRÈSE-DE BLAINVILLE (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	3	1	33	1,2	0,2	15
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	1	0	0	0,3	0,0	0
Morcellements de ferme	3	2	67	–	–	–
Autres ¹	1	1	100	–	–	–
Total	8	4	50	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	10	5	50
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	10	6	60
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	2		
Ordonnances	2		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

TROIS-RIVIÈRES (VILLE)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	0	0	0	0,0	0,0	0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	0	0	0	0,0	0,0	0
Morcellements de ferme	1	1	100	–	–	–
Autres ¹	0	0	0	–	–	–
Total	1	1	100	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	5	2	40
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	0	0	0
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

VAUDREUIL-SOULANGES (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	2	1	50	4,7	3,9	81
➤ Inclusions	1	1	100	2,6	2,6	100
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	8	3	38	17,1	15,3	89
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	5	1	20	2,4	0,9	37
Morcellements de ferme	1	1	100	–	–	–
Autres ¹	9	9	100	–	–	–
Total	26	16	62	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	45	34	76
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	13	9	69
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	4		
Ordonnances	3		
Procédures judiciaires	2		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

BAS-SAINT-LAURENT

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	5	3	60	11,4	9,0	79
➤ Inclusions	2	2	100	130,9	130,9	100
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	25	16	64	79,5	67,7	85
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	45	27	60	62,6	16,6	27
Morcellements de ferme	34	24	71	–	–	–
Autres ¹	51	40	78	–	–	–
Total	162	112	69	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	128	103	80
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	26	18	69
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	9		
Ordonnances	10		
Procédures judiciaires	8		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	3	1	33	32,7	0,4	1
➤ Inclusions	2	2	100	272,0	272,0	100
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	23	18	78	34,3	22,2	65
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	31	28	90	37,8	34,6	91
Morcellements de ferme	11	10	91	—	—	—
Autres ¹	32	26	81	—	—	—
Total	102	85	83	—	—	—

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	79	56	71
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	26	9	35
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	7		
Ordonnances	4		
Procédures judiciaires	4		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

CAPITALE-NATIONALE

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	3	1	33	9,2	1,5	16
➤ Inclusions	1	1	100	2,2	2,2	100
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	22	19	86	37,2	28,8	77
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	41	27	66	68,1	13,6	20
Morcellements de ferme	14	8	57	–	–	–
Autres ¹	44	28	64	–	–	–
Total	125	84	67	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	93	64	69
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	47	21	45
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	8		
Ordonnances	3		
Procédures judiciaires	1		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

MAURICIE

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	1	1	100	4,7	4,7	100
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	21	19	90	88,0	86,8	99
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	31	29	94	42,2	38,4	91
Morcellements de ferme	11	8	73	–	–	–
Autres ¹	28	18	64	–	–	–
Total	92	75	82	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	110	93	85
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	17	6	35
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	7		
Ordonnances	9		
Procédures judiciaires	1		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

ESTRIE

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	4	0	0	12,9	0,0	0
➤ Inclusions	1	0	0	109,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	57	39	68	209,9	145,7	69
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	47	37	79	91,1	81,8	90
Morcellements de ferme	28	15	54	–	–	–
Autres ¹	76	55	72	–	–	–
Total	213	146	69	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	246	183	74
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	66	49	74
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	21		
Ordonnances	11		
Procédures judiciaires	2		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

MONTRÉAL

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	1	1	100	0,0	0,0	100
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	2	0	0	0,9	0,0	0
Morcellements de ferme	0	0	0	–	–	–
Autres ¹	0	0	0	–	–	–
Total	3	1	33	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	8	7	88
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	1	1	100
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	2		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

OUTAOUAIS

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	38	23	61	90,9	78,2	86
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	14	12	86	19,3	11,8	61
Morcellements de ferme	4	2	50	–	–	–
Autres ¹	28	19	68	–	–	–
Total	84	56	67	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	76	59	78
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	40	22	55
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	12		
Ordonnances	9		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	1	0	0	5,4	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	22	13	59	38,0	17,5	46
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	22	18	82	57,5	24,5	43
Morcellements de ferme	3	2	67	–	–	–
Autres ¹	12	8	67	–	–	–
Total	60	41	68	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	36	28	78
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	28	22	79
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	12		
Ordonnances	3		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

CÔTE-NORD

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	2	2	100	736,3	736,3	100
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	6	3	50	9,4	8,1	86
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	0	0	0	0,0	0,0	0
Morcellements de ferme	2	1	50	–	–	–
Autres ¹	2	2	100	–	–	–
Total	12	8	67	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	2	2	100
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	1	0	0
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	1		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

NORD-DU-QUÉBEC

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	0	0	0	0,0	0,0	0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	0	0	0	0,0	0,0	0
Morcellements de ferme	0	0	0	–	–	–
Autres ¹	0	0	0	–	–	–
Total	0	0	0	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	1	1	100
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	0	0	0
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

GASPÉSIE—ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	3	2	67	2,1	1,5	68
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	5	3	60	3,2	1,6	52
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	6	5	83	0,5	0,4	81
Morcellements de ferme	2	1	50	—	—	—
Autres ¹	7	4	57	—	—	—
Total	23	15	65	—	—	—

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	3	2	67
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	1	1	100
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	3		
Ordonnances	1		
Procédures judiciaires	2		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

CHAUDIÈRE-APPALACHES

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	7	3	43	28,5	7,0	24
➤ Inclusions	2	2	100	82,3	82,3	100
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	54	36	67	183,1	151,4	83
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	98	84	86	146,3	122,6	84
Morcellements de ferme	32	14	44	–	–	–
Autres ¹	114	85	75	–	–	–
Total	307	224	73	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	270	192	71
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	70	24	34
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	17		
Ordonnances	10		
Procédures judiciaires	5		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LAVAL

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	1	0	0	0,4	0,0	0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	2	1	50	7,1	0,004	0,1
Morcellements de ferme	0	0	0	–	–	–
Autres ¹	3	1	33	–	–	–
Total	6	2	33	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	12	11	92
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	27	24	89
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	2		
Ordonnances	2		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LANAUDIÈRE

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	3	1	33	33,3	0,3	1
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	14	10	71	14,2	13,6	95
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	15	13	87	5,0	3,8	76
Morcellements de ferme	7	5	71	–	–	–
Autres ¹	26	19	73	–	–	–
Total	65	48	74	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	120	101	84
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	42	26	62
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	9		
Ordonnances	1		
Procédures judiciaires	1		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LAURENTIDES

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	2	1	50	154,9	5,0	3
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	21	17	81	97,9	71,4	73
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	3	1	33	0,5	0,1	15
Morcellements de ferme	9	4	44	–	–	–
Autres ¹	23	15	65	–	–	–
Total	58	38	66	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	84	63	75
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	50	28	56
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	14		
Ordonnances	7		
Procédures judiciaires	2		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

MONTÉRÉGIE

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	4	1	25	8,0	3,9	48
➤ Inclusions	2	2	100	3,0	3,0	100
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	83	51	61	284,7	248,6	87
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	62	47	76	37,3	22,4	60
Morcellements de ferme	22	16	73	–	–	–
Autres ¹	89	66	74	–	–	–
Total	262	183	70	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	514	411	80
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	116	57	49
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	29		
Ordonnances	15		
Procédures judiciaires	6		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

CENTRE-DU-QUÉBEC

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	5	2	40	27,8	16,4	59
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	40	30	75	308,6	262,4	85
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	71	57	80	115,3	96,8	84
Morcellements de ferme	18	11	61	–	–	–
Autres ¹	74	59	80	–	–	–
Total	208	159	76	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	239	179	75
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	41	15	37
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	12		
Ordonnances	6		
Procédures judiciaires	2		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	3	2	67	152,7	8,9	6
➤ Inclusions	2	2	100	3,0	3,0	100
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	27	17	63	106,1	89,7	85
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	19	12	63	17,5	2,7	16
Morcellements de ferme	6	3	50	–	–	–
Autres ¹	35	17	49	–	–	–
Total	92	53	58	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	192	154	80
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	119	78	66
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	25		
Ordonnances	14		
Procédures judiciaires	3		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	4	1	25	20,1	1,3	7
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	9	8	89	14,0	13,7	98
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	12	10	83	17,3	16,5	96
Morcellements de ferme	5	2	40	–	–	–
Autres ¹	19	11	58	–	–	–
Total	49	32	65	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	64	42	66
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	24	8	33
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	9		
Ordonnances	4		
Procédures judiciaires	1		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.